



Terre de talents

Achats

DÉCISION n°2025/197

Objet : Attribution du marché relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Dimancherie/Barceleau - Société FERRO INGENIERIE.

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de la commande publique, en son article R2123-1 1° ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le dossier de consultation des entreprises ;

Considérant que la Ville souhaite procéder à la réhabilitation du groupe scolaire Dimancherie/Barceleau afin d'améliorer les conditions d'accueil des Ulissiens et Ulissiennes et d'améliorer les performances énergétiques du groupe scolaire ;

Considérant que la Ville souhaite se faire accompagner par une Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce projet ;

Considérant qu'une consultation par procédure adaptée ouverte intégralement dématérialisée a été lancée et publiée sur le profil acheteur de la Ville, au BOAMP et au J.O.U.E ;

Considérant que les prestations donnent lieu à un prix global et forfaitaire ;

Considérant que ce marché est conclu pour une durée prévisionnelle allant de sa date de notification à la date de fin de la garantie de parfait achèvement ;

Considérant que 9 plis ont été reçus dans les délais impartis dont 1 doublon ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des offres, et ce, conformément aux critères de jugement des offres, l'offre de la société FERRO INGENIERIE a été retenue comme économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer et de signer les pièces contractuelles du marché relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Dimancherie/Barceleau avec la société FERRO INGENIERIE, sise 25 rue de la Fosse aux Moines BP10019 à PERTHES EN GATINAIS (77930), pour un montant global et forfaitaire de 91 680 euros HT.

Article 2

Le marché s'exécutera à compter de la date de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Article 3

De dire que les crédits seront prévus aux budgets 2025 à 2028 aux chapitres, fonctions et natures correspondants.

Article 4

De préparer, signer et exécuter tout avenant inférieur à 10 % du montant global et forfaitaire du marché, hors clause d'actualisation prévue au contrat.

Article 5

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 05 juin 2025

Clovis CASSAN²

Maire des Ulis

